

Admission à la vérification de correcteurs thermomanométriques d'instruments de mesure de quantités de gaz

du 28 mars 2000

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Tritschler Feingerätebau GmbH, D-79725 Laufenburg

Requérant: Tritschler Feingerätebau GmbH, D-79725 Laufenburg



Correcteur thermomanométrique électronique pour compteurs de gaz.

Type: K902/VC2

2^e adjonction

Le correcteur thermomanométrique est programmé avec le nouveau logiciel V4.01. du 02.08.99.

28 mars 2000

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz

Admission à la vérification de correcteurs thermomanométriques d'instruments de mesure de quantités de gaz

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.03.2000
Date	
Data	
Seite	1682-1682
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 386

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.